



Mémoire déposé à la

**Commission de l'aménagement de la communauté
métropolitaine de Montréal**

**Projet de plan métropolitain
d'aménagement et de développement**

**Par l'organisme
Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles**

Laval, le 3 octobre 2011

Présentation de l'organisme

Fondé en janvier 2008, *Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles (Sauvons nos trois grandes îles)* est un organisme à but non lucratif qui regroupe des citoyens et des groupes environnementaux sensibles à la valeur écologique et au potentiel écotouristique de trois grandes îles de la rivière des Mille Îles qui ont jusqu'ici échappé au développement immobilier, soit les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre.

Sauvons nos trois grandes îles regroupe 14 membres actifs, 4 organismes environnementaux et 15 conseillers de divers horizons. Son conseil d'administration est composé de 8 membres actifs. Notre association est également membre du Conseil Régional en Environnement (CRE) de Montréal en plus de siéger sur le conseil d'administration du CRE de Laval. Depuis sa création le groupe a su établir des liens avec le Centre québécois du droit en environnement et la Coalition verte; nous sommes également partenaires du Projet du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM) et membre du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE). Finalement, nos récents efforts nous ont amenés à entretenir une étroite collaboration avec Éco-Nature, organisme gérant le Parc de la rivière des Milles-Iles.

Notre organisme s'est donné comme mission la sauvegarde, la conservation, l'acquisition et la mise en valeur de ces îles de la rivière des Mille Îles. Pour que cette lutte ne soit pas toujours à recommencer, il faut que les îles se voient octroyer un statut de conservation adéquat établissant, une fois pour toutes, la pérennité des habitats fauniques et floristiques qu'elles abritent.

Analyse du projet de Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD)

En septembre 2003, dans le cadre de son plan d'avenir intitulé Vision 2025, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est donné comme objectif «de bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable». Comme il en est fait mention dans le présent projet de PMAD, il incombe maintenant à la CMM d'établir un plan concret afin qu'elle puisse relever les défis territoriaux en matière d'aménagement, de transport et d'environnement, ce qui lui permettra de réaliser ses aspirations en termes d'aménagement et de développement du territoire. Ce projet de plan, déposé en avril 2011, fait présentement l'objet de consultations auprès de différents groupes, incluant les citoyens. De fait, ce présent mémoire s'inscrit dans ce cadre.

Une lecture de ce projet de PMAD permet de constater que la CMM a déjà procédé à l'identification des différents atouts du Grand Montréal (voir Tableau 1), ceux-ci ayant été classés en trois types distincts :

1. Aménagement et qualité de vie
2. Transport
3. Environnement

De par notre orientation en tant qu'organisme (notre mission ayant pour objectif la préservation des milieux écologiques), l'attention de *Sauvons nos trois grandes îles* s'est portée plus particulièrement sur le troisième point qui inclut les sous-points suivants :

- a. Un archipel unique
- b. Une grande biodiversité
- c. Une bonne qualité de l'air
- d. Un taux de récupération des matières recyclables qui atteint l'objectif gouvernemental
- e. Une eau potable de qualité
- f. Un bilan positif de réduction des GES

Avec l'acquisition à des fins de parc des trois grandes îles de la rivière des Mille Îles formant un écosystème de 196 ha, non seulement les Lavallois mais également tous les citoyens du Grand Montréal pourraient bénéficier d'un autre grand parc naturel. En effet, de par son envergure et sa situation géographique (faisant partie intégrante de l'archipel d'Hochelaga), ce parc offrirait un accès public au patrimoine vert et bleu à l'ensemble des résidents de la grande région métropolitaine, où vit la moitié de la population du Québec. Ce parc naturel unique serait physiquement accessible à partir de Laval et de Terrebonne, deux régions dont la population ne cesse de croître.

Aussi, ces trois grandes îles, une fois protégées, contribueraient de manière importante au maintien de la santé biologique de l'archipel d'Hochelaga en plus d'aider à assurer l'apport d'une eau potable de bonne qualité à tous les citoyens de la région.

De plus, l'inclusion de ces trois grandes îles à l'intérieur des aires protégées de la CMM permettrait à celle-ci d'assumer son rôle de gouvernance et de création de milieux de vie pour ses citoyens, particulièrement en relation avec les détails inscrits dans ce qui est appelé l'Orientation 3 (projet de PMAD, page 111).

“Les régions métropolitaines offrent des cadres de vie diversifiés. L'environnement naturel et bâti qui les caractérise, les milieux forestiers, agricoles et urbains qui les

composent, les paysages qui les singularisent participent à l'identité et à la vitalité de ces régions et à la qualité de vie de leurs populations.”

On peut également lire en page 111:

“Dans l’optique d’un aménagement durable, le rôle des autorités publiques consiste notamment à assurer une protection accrue des milieux naturels et des écosystèmes, en valorisant l’histoire des lieux et le patrimoine culturel, en encourageant un design urbain de qualité, en introduisant un nouvel urbanisme ainsi qu’en reconnaissant et en protégeant les caractéristiques géographiques et géologiques d’une région et de ses paysages. Ces actions auront pour effet de consolider les atouts d’une région alors que la qualité de vie devient de plus en plus un facteur discriminant à l’échelle des territoires métropolitains.”

Dans le même esprit on peut lire en page 18 :

“La notion de développement durable, telle qu’inscrite dans la Loi québécoise sur le développement durable, est conforme à cette approche plus générale. La notion de développement durable y est définie comme :

«Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s’appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».”

En ce sens, les résultats d’une étude¹ réalisée par le groupe Éco-Nature et rendue possible grâce au soutien du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (par le biais de son programme *Partenaires pour la nature*) ont récemment été rendus publics (*Note : ce rapport est accessible à l’adresse suivante : www.sauvonsnostroisgrandesiles.com*). Cette étude a permis d’établir la valeur écologique de ces îles. En effet, elle démontre clairement la grande biodiversité observée sur les îles, que ce soit en termes de biodiversité animale ou végétale, et du coup établit la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre. La valeur écologique élevée des îles étant désormais établie et publique, il devient alors évident que notre projet serait un ajout important à la stratégie de

¹ Boutin, A., P. M. Valiquette, R. Pelletier et G. Lepage. 2010. Étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l’archipel Saint-François. Rapport présenté à Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. Éco-Nature, Laval, Québec. 97 p.

consolidation des actifs écologiques que la CMM se propose d'établir et d'enrichir, notamment dans l'optique d'atteinte des 12% d'aires protégées, seuil minimal fixé par le gouvernement provincial devant être atteint d'ici 2015. Pour ce faire, la CMM propose de protéger 31 bois en leur accordant comme statut celui d'être « d'intérêt métropolitain ». *Sauvons nos trois grandes îles* est d'avis que la CMM devrait accorder aux trois grandes îles le même statut.

Il est également mentionné dans la section Défi 3 : environnement, que le projet de PMAD pose comme défi que «*Le Grand Montréal doit protéger et mettre en valeur ses atouts naturels et bâtis (plans d'eau, paysages, boisés et ensembles patrimoniaux) afin de renforcer l'attractivité de la région*». Encore une fois, il semble que l'inclusion de notre vision des trois îles dans le plan du PMAD constitue une occasion à saisir afin que la CMM atteigne ses objectifs de développement durable.

Il semble donc évident que la vision de *Sauvons nos trois grandes îles* concernant la protection des trois îles soit en totale harmonie avec les aspirations de la CMM établies lors de son projet Vision 2025 («*de bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*»). ***Sauvons nos trois grandes îles propose alors que la protection des trois îles soit clairement mentionnée dans le projet de PMAD.*** Notre organisme croit qu'ainsi la CMM pourra, lors de la mise en œuvre de ses plans d'action quinquennaux découlant du PMAD, prendre des décisions éclairées servant au mieux-être de ses citoyens, augmentant du coup la compétitivité du Grand Montréal et assurant également la pérennité des milieux naturels pour les générations à venir.

Ce que l'organisme *Sauvons nos trois grandes îles* souhaite, c'est que les élus municipaux de la CMM manifestent leur volonté politique par des gestes concrets.

Qu'en particulier la CMM joue son rôle de leader dans la reconnaissance que ces trois îles constituent des territoires d'intérêts et qu'elles doivent être protégées, et s'assurer que ce statut soit intégré dans le PMAD.

La CMM doit convaincre les différentes MRC composant le Grand Montréal que la protection des trois îles, de par leur inclusion dans l'archipel unique que constitue l'archipel d'Hochelaga, aura un impact positif sur tous les quelques 3,7 millions de citoyens habitant ce territoire.

Sauvons nos trois grandes îles recommande donc à la CMM, dans le cadre de son projet de PMAD, qu'elle s'assure d'inclure la protection des îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de la rivière des Mille Îles. Ces demandes sont justifiées étant donné que :

1. Ces îles ont été scientifiquement reconnues par une récente étude comme possédant une très grande valeur écologique :

- Les experts d'Éco-Nature concluent que les îles de l'archipel Saint-François, soit les trois grandes îles et les îles environnantes, ainsi que la rivière des Mille Îles elle-même, offrent des habitats variés et constituent des écosystèmes exceptionnels ; leurs éléments floristiques, fauniques et abiotiques jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité et présentent une valeur écologique élevée, de même qu'un fort potentiel de conservation.
 - Dans son analyse, Éco-Nature attribue à l'absence d'éléments perturbateurs le fait que ces îles aient conservé jusqu'à maintenant leur valeur écologique élevée. Toutefois, la proximité de la région la plus densément peuplée et la plus urbanisée du Québec rend ces îles aussi vulnérables que les espèces qu'elles abritent.
 - Les experts d'Éco-Nature font ressortir le fait que c'est dans le sud du Québec que les espèces à statut précaire sont les plus abondantes et les plus menacées. L'actuel réseau d'aires protégées étant insuffisant pour couvrir la richesse écologique du sud du Québec, la création de nouveaux parcs enrichirait notre patrimoine protégé. Pour ces raisons, la protection des trois grandes îles dépasse le cadre de la mission d'un organisme lavallois et ainsi devient un enjeu régional (le Grand Montréal).
2. La population du Grand Montréal métropolitain demande à la CMM qu'elle aménage son territoire en harmonie avec les espaces naturels et les espaces verts.
- Les bénévoles de *Sauvons nos trois grandes îles* ont passé deux ans à rencontrer des gens, à discuter avec eux d'environnement et à être à l'écoute de leurs besoins de santé, de plein air et de beauté. Avant même que les experts d'Éco-Nature présentent le rapport de leur étude portant sur la valeur écologique des îles, 41 164 personnes (95% de ceux-ci provenant du Grand Montréal), au moyen d'une pétition remise à l'Assemblée nationale, ont demandé au gouvernement la protection, la conservation, l'acquisition et la mise en valeur de ces îles.
 - De plus en plus de citoyens s'attendent à ce que leurs demandes pour un environnement beau et sain soient entendues. Le problème des milieux naturels et des espaces verts situés en terrains privés mais qui mériteraient d'être considérés comme étant d'intérêt public, est loin d'être résolu au Québec. Les trois grandes îles et l'île Charron l'illustrent bien. En effet, le cas de l'île

Charron présente plus d'une similitude avec celui des trois grandes îles, en plus d'être exemplaire:

1. Les citoyens se sont rassemblés et se sont donné des moyens de pression ;
2. Les élus ont réagi. Il est certainement très encourageant pour les citoyens de constater que leurs élus les écoutent et les entendent. Toutefois, il nous semble que les nombreux principes et les multiples politiques visant à protéger les milieux naturels et les espaces verts de valeur devraient sortir des placards afin que les mots se métamorphosent en gestes concrets.

En ce sens, afin que le cas de l'île Charron soit exemplaire dans les deux sens du terme, Sauvons nos trois grandes îles recommande à la CMM d'inclure au projet de PMAD l'île Charron dans un ensemble récréo-touristique à valoriser, et de classer l'île comme boisé d'intérêt métropolitain.

3. Les trois grandes îles sont visées par le développement, étant donné leur emplacement et la tendance du développement urbain.
 - Dans les faits, les trois grandes îles sont, par leur zonage, vouées au développement résidentiel et seront sous la menace constante de nouveaux projets tant et aussi longtemps qu'elles conserveront leur zonage de développement.
 - Tout comme pour le cas de l'île Charron mentionné plus haut, les trois grandes îles pourraient bénéficier de l'obtention du statut de « territoire d'intérêt métropolitain », ce qui aiderait à la protection de celles-ci du développement immobilier.
 - En bout de ligne il est possible de concilier les besoins résidentiels légitimes des citoyens et leurs besoins de santé, de plein air et de beauté. En effet, un aménagement du territoire soucieux du développement durable permettra le développement résidentiel sur des zones moins riches au niveau environnemental; les espaces naturels qui représentent un patrimoine écologique élevé et qui répondent le mieux à la protection de la biodiversité seront dédiés à la création de parcs intégrés ne perturbant pas les éléments naturels. Enfin, les

espaces verts qui jouxtent les milieux naturels propres à la conservation seront dédiés aux activités récréo-touristiques.

4. Notre organisme a créé des liens avec le maire de Laval et préfet de la région, M. Gilles Vaillancourt. Celui-ci appuie la cause de notre organisme et accueille favorablement l'idée d'un grand parc-nature incluant les trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. En ce sens, en 2010, une proposition conjointe de la couronne Nord et de la ville de Laval pour le projet de PMAD incluait la reconnaissance par la CMM de l'importance de protéger la Rivière-des-Mille-Îles, de ses berges, de sa faune et de sa flore.²

En conclusion, *Sauvons nos trois grandes îles* réitère sa recommandation à l'effet que la CMM s'assure d'inclure au projet de PMAD la protection des îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre et qu'elle veille à ce qu'elles obtiennent le statut de territoire d'intérêt métropolitain.

François Bilodeau
vice-président, Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles
(450) 963-0126
fbilodo@gmail.com

Huguette Larochelle
Présidente, Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles
(450) 666-0868
hupila@hotmail.com

www.sauvonsnostroisgrandesiles.com

² Ville de Laval : La contribution de Laval au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la région métropolitaine de Montréal; décembre 2010